



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2016, a adopté le règlement numéro 893-2016 modifiant le règlement 846-2014 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le règlement numéro 893-2016 est déposé au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Le règlement numéro 893-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 26 septembre 2016.



Benoit Hébert  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 26 septembre 2016 entre 14 heures et 15 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 septembre 2016.



Benoit Hébert  
Directeur général